

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 FEVRIER 2021 à 20h30**

Présents :

MM. Christophe BLANCHET, Lionel BOISSIERE, Guillaume DUVAL, Mathieu GOGUET, Ronan LAIGNEL, Julien MORCEL, Yves MOREAUX, Olivier PAZ, Pascal ROUZIN et Yves SAVEY ;
Mmes Maryline BIOCHE, Catherine CLAUDEL, Sylvie DUPONT, Clémence GOARIN, Francine LELIEVRE, Catherine MARION, Delphine MEON, Christiane PALAIN ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Elie MARCHAND

Secrétaire de séance désigné(e) : Mme Catherine MARION

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES TROIS DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

A la suite d'une baisse exceptionnelle dans les effectifs d'agents administratifs communaux, les procès-verbaux des Conseils municipaux des 28 septembre, 26 novembre et 17 décembre 2020, n'ont pu être approuvés dans les délais habituels.

Monsieur le Maire, Olivier PAZ, demande si ces derniers appellent des observations.

Madame Sylvie DUPONT demande une modification du procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2020, point 13, création d'une commission salle de spectacle, indiquer : « La future salle de spectacle se devra d'être polyvalente afin de pouvoir accueillir des représentations théâtrales, scéniques, culturelles, musicales et pouvoir accueillir des séances de cinéma ainsi que des conférences ou des séminaires ».

Les trois procès-verbaux sont adoptés, à l'unanimité, sous réserve de la modification demandée par Madame DUPONT.

CULTURE ET ANIMATION

1. Présentation des dernières évolutions du projet salle de spectacle :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie DUPONT, Maire-adjointe en charge de la politique culturelle afin qu'elle procède à la présentation des dernières évolutions du projet de création d'une salle de spectacle.

Sylvie DUPONT remercie les membres de la commission culture, indique qu'ils ont visité plusieurs salles et que le fruit de leur travail et de leurs recherches n'est pas mal.

Projection d'un film résumant les différentes visites réalisées et soulignant les points forts de chacune des salles.

A l'issue de la projection Sylvie DUPONT indique que la commission va consulter des programmistes.

Elle indique également qu'il se pose la question de la proximité de la future salle de spectacle et de la salle polyvalente, qui risque d'en faire un ERP unique.

Christophe BLANCHET indique ne pas comprendre en quoi cet ensemble constituerait un seul ERP dès lors qu'il n'est pas prévu d'espaces communs entre les deux infrastructures.

Sylvie DUPONT présente et remercie Franck LANDERBAL qui travaille avec elle depuis plusieurs années.

Cette dernière présente ensuite la convention avec l'ODIA.

2. Projet de convention avec l'Office de Diffusion de l'Information Artistique (ODIA) :

Sylvie DUPONT indique qu'en plus du programmiste, la commission salle de spectacle va s'adjoindre les services de l'ODIA pour pouvoir mener à bien sa mission.

Elle indique que l'accompagnement de l'ODIA se fait à titre gracieux et reste possible jusqu'à la finalisation du projet.

Il est ensuite proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention avec l'ODIA Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention avec l'ODIA Normandie.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Signature de l'avenant n°3 du contrat de territoire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis 2017, le Conseil départemental du Calvados a mis en place une nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires qui passe par la conclusion avec les intercommunalités et les communes de plus de 2000 habitants d'un contrat de territoire.

Il ajoute que le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Monsieur le Maire précise que le Département du Calvados ayant perçu notamment un surplus de droits de mutations, a décidé d'en dédier une partie aux territoires.

Il précise que sur le territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge, le Département peut mobiliser une enveloppe complémentaire de 259 185 €, représentant 10% de l'enveloppe initiale.

Il indique enfin que l'avenant n°3 a pour objectif d'intégrer cette enveloppe complémentaire de 10% au contrat départemental de territoire.

Il a été décidé que cette somme devait être fléchée vers le financement du centre aqualudique intercommunal.

Olivier PAZ informe le Conseil que trois candidats ont fait des propositions de très bonne tenue, et que le centre aqualudique tel qu'il est envisagé devrait être un bon outil notamment à destination des enfants scolarisés sur le territoire de NCPA.

Christophe BLANCHET demande si tous les bassins seront en inox.

Olivier PAZ lui confirme qu'il est prévu que tous les bassins soient en inox.

Christophe BLANCHET souhaite savoir si tous les candidats proposent la même source d'énergie pour alimenter le centre aqualudique.

Olivier PAZ lui répond que chacun des candidats a eu la liberté du choix du mode d'alimentation en énergie.

Il ajoute que le type de marché choisi prémunie en principe NCPA contre les manquements de l'un des intervenants puisque ces derniers sont solidairement responsables de l'ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer l'avenant n°3 du contrat de territoire 2017 – 2021 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération, et à en flécher la recette vers la création du centre aqualudique intercommunal.

2. Convention de groupement de commandes permanent (service informatique mutualisé NCPA)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Merville-Franceville est adhérente du service informatique mutualisé entre la Communauté de communes NCPA et une partie de ses communes membres depuis 2018.

Il indique que ce service est souvent amené à conclure des consultations et des marchés publics pour l'acquisition de matériels et de services informatiques.

Pour une plus grande efficacité et plus de simplicité, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes permanent pour simplifier l'organisation des achats futurs.

Monsieur le Maire précise qu'une fois la convention signée, durant sa période de validité, en cas de besoin, il sera proposé aux membres de participer aux commandes selon leurs besoins.

Il insiste sur le fait qu'il n'existe aucune obligation de participer aux marchés qui seront proposés si la Commune n'en a pas le besoin.

Il propose donc à l'assemblée délibérante d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de constitution d'un groupement de commandes permanent en matière informatique et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3. Délibération générale autorisant le Maire à représenter la Commune en justice

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2122-22, 16° du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « *le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal* ».

Il précise que la délibération de délégation de compétence prise en début de mandat au sein de la Commune, limite à l'heure actuelle la représentation de la Commune par le Maire en justice aux seules situations d'urgence.

Or trois recours ont été introduits par des administrés devant le Tribunal administratif de Caen suivant la procédure ordinaire et non celle du référé qui implique une urgence, à l'encontre de trois décisions de la Commune.

Il demande la modification de la délégation pour pouvoir défendre les intérêts de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner délégation à Monsieur le Maire pour intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions, en première instance, en appel comme en cassation.

FINANCES

1. Rapport d'activité des délégations de service publics 2019 (Camping point du jour, Kite surf, piscine et golf miniature, tennis) :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal ROUZIN, Maire-Adjoint en charge notamment des finances et du suivi des délégations de service public.

Ce dernier commence par rappeler ce qu'est une délégation de service public (DSP) avant de passer en revue les données 2019 relatives aux 4 DSP actuellement en cours au sein de la Commune.

Il précise que les délégataires ont traîné à fournir leurs rapports pour l'année 2019.

Après avoir rappelé ce qu'est une DSP, Pascal ROUZIN, passe en revue les 4 DSP, en commençant par la plus ancienne, le camping du point du jour.

Exploitation du camping LE POINT DU JOUR

Date de début : 01/01/2008

Durée : 14 ans → jusqu'au 31/12/2021

Redevance annuelle : 19 % du chiffre d'affaires avec minimum 50 K€ et maximum 80 K€

Délégataire : SARL POINT DU JOUR DEVELOPPEMENT représentée par Monsieur Guillaume LEMARCHAND.

La Sarl Point du jour Développement fait partie du groupe SEASONOVA, SARL au capital de 600 K€, holding financier, dont le siège social est à Merville Franceville, représenté par Monsieur Guillaume Lemarchand.

Le groupe gère 10 campings en Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Alsace et sur l'île de Ré. En 2019, le groupe a eu une rentabilité exceptionnelle : le chiffre d'affaires est de 474 K€ et le bénéfice est de 424 K€ soit une rentabilité commerciale de 89%.

Monsieur le Maire rappelle que le point du jour est le premier camping repris par Guillaume LEMARCHAND, la Commune a été la première à lui faire confiance et il en fait son port d'attache.

1- Rapport technique

Le camping Le point du jour a ouvert du 30 mars au 04 novembre 2019

1-1 L'effectif est composé de 11 agents :

- 1 gérant, Guillaume Lemarchand
- 1 CDI temps plein,
- 2 mises à disposition SEASONOVA à temps partiel
- 7 CDD saisonniers

1-2 Etat des équipements confiés

- Problème d'isolation et de ventilation dans les sanitaires,
- Vétusté de la laverie,
- Problème d'ensablement des emplacements bord de mer en lien avec le retrait de la dune,
- Problème de voirie qui s'accroît (nids de poule, affaissement ...).
-

Olivier PAZ indique qu'il faudra vérifier l'état des équipements à la fin de la délégation.

1-3 Inventaire des équipements mise en place et travaux effectués en 2019

- Rénovation complète de la laverie,
- Installation de système de ventilation aux sanitaires,
- Relooking de 5 mobiles homes,
- Création d'une terrasse en bois attenant au snack,
- Remplacement de haie.

1-4 Travaux à prévoir

- Rénovation des plages de piscines qui présentent des défauts de conception
- Ravalement de façade du bâtiment d'accueil
- Clôture face à l'accueil
- Marquages au sol + peinture des trottoirs

2-Rapport d'activité

Après une saison 2017 très bonne, une saison 2018 exceptionnelle, la fréquentation dans les campings normands bat tous les records en 2019 et particulièrement dans le Calvados et sur la Côte Fleurie.

La fréquentation 2019 progresse de 12,10 % dans les campings sur l'ensemble des territoires normands.

Le Camping Le point du jour

Le camping compte 108 emplacements nus dont 20 loués à l'année et 28 mobile-homes dont 1 PMR.

Fréquentation 2019

- 3 340 séjours
- 19 659 nuits (nombre de nuits par emplacement)
- 65 403 nuitées (nombre de nuits par personne)

La durée moyenne de séjour est de 5.88 jours soit 5.1 jours en emplacements nus et 6.64 jours en locatif.

L'activité en nombre de nuitées :

- Les emplacements nus représentent 61.4 %,
- Les mobile-homes 38.6%.

Origine des usagers

- La clientèle étrangère représente 23 % de la clientèle du camping,
- Elle continue de progresser en 2019, malgré une diminution de la clientèle britannique pour la deuxième année consécutive,
- Elle est majoritairement représentée par les Néerlandais, les Britanniques, les Belges et les Allemands.

3- Rapport financier

Le compte de résultat est arrêté au 31/10/2019

- Le chiffre d'affaires augmente de 4.20 % par rapport à 2018 : 686 k€ contre 658 k€ soit + 28 K€,
- Le bénéfice est de 36 K€ contre 32 K€ en 2018.

Le bilan : total bilan 474 K€

- Un actif immobilisé net faible, les immobilisations sont amorties à hauteur de 82 %, on peut dire que nous sommes en fin de cycle,
 - o Actif brut : 699 k€,
 - o Amortissements : 571 k€,
 - o Actif net : 128 K€.
- Une trésorerie excellente : 216 K€ €, soit 46 % du total bilan,
- Des capitaux propres à hauteur de 50 K€, en forte diminution générée par une distribution des bénéfices antérieurs,
- Un compte courant associés créditeur très élevé : 230 K€ soit 49 % du total bilan,
- Pas de dette bancaire.

Olivier PAZ indique qu'il est d'avis que les collectivités fassent ce qu'elles savent faire et délèguent ce qu'elles ne savent pas faire.

Au départ, quand le camping était géré en régie, il ne dégagait pas les mêmes bénéfices qu'aujourd'hui.

Conclusion :

Le camping « Le point du jour » est un maillon du groupe SEASONOVA qui a une rentabilité exceptionnelle : 424 K€ de bénéfice sur l'année 2019. Sa situation financière est excellente. C'est une entreprise très bien gérée par un professionnel de grande qualité. L'activité est toujours en augmentation, et elle dégage une capacité d'autofinancement importante : des quasi-fonds propres importants : 60 % du total bilan, avec une dette bancaire nulle.

Exploitation Local KITE SURF

Date de début : 24/01/2013,

Durée : 12 ans,

Les locaux : local d'origine de 2013 + extension en 2020,

Redevance annuelle : 19 500 €, soit 10 500 € pour le bâtiment d'origine et 9 000 € pour l'extension réalisée en 2020,

A noter que la redevance annuelle augmente de 500 € chaque année depuis 2014 et jusqu'en 2024.

Délégué : SARL KITE SURF ACCESS représenté par Monsieur Damien BURNEL.

1 – Organisation

L'espace regroupe plusieurs activités : le kite-surf qui est l'activité principale, le Stand up Paddle, le wakeboard et le mountain-board.

Il propose également les services suivants :

- L'accès aux casiers individuels verrouillés par cadenas :
 - Les adhérents peuvent y déposer leurs équipements 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24,
 - Le service est sécurisé avec un accès par badge + vidéo surveillance,
 - 25 des 41 casiers sont loués à l'année.

- Les adhésions :
 - 60 formules annuelles sans casier : baisse de 25 % par rapport aux années précédentes,
 - 612 formules « adhérent à la journée » soit une progression de 20 % par rapport à 2018.

- La borne accueil :
 - Les locaux sont ouverts de 9 à 19 heures le week-end et les vacances scolaires,
 - Plateforme de réservation en ligne.

- Le bar et la terrasse :
 - Prestation appréciée des stagiaires et des promeneurs,
 - A noter une baisse de 30 % du chiffre d'affaires en 2019 par rapport à 2018.

- L'effectif :
 - 4 moniteurs diplômés dont le gérant (-1 par rapport à 2018),
 - 2 assistants moniteurs,
 - 1 barman (-1 par rapport à 2018),
 - 1 responsable accueil.

- L'activité enseignement Kite Surf
 - La saison 2019 est marquée par une affluence plus importante,
 - Avec une très forte mobilisation des moniteurs les jours de forte affluence (jusqu'à 3 séances par jour et par moniteur),
 - Avec 1 moniteur en moins par rapport à 2018, le chiffre d'affaires a augmenté de 20%.

- Les activités annexes :
 - Le stand up paddle :
 - L'école propose des cours et des balades dans l'estuaire de l'Orne,
 - Petite clientèle fidèle,
 - A noter la difficulté d'accès à l'eau à marée basse sans l'aménagement d'un caillebotis qui améliorerait d'accès,
 - L'hydrofoil :
 - Nouveau concept qui semble être la voie du futur,
 - Monté sur une planche de surf ou de paddle, il permet d'évoluer au-dessus de la surface sans contact avec l'eau.

- Les évènements 2019

- Mars et avril 2019 : organisation de 3 fois une semaine de coaching à Dakhla au Maroc.
- 22 juin 2019 : 6ème fête du Kitesurf et fête du Mojito :
 - 500 visites le samedi,
 - 40 initiations,
 - 200 personnes pour la soirée.
- 9 novembre 2019 : soirée de clôture de la saison.
- Fin novembre 2019 : Coaching de fin de saison à Dakhla, formule qui plaît beaucoup et qui sera renouvelée.

2- Information et communication

- Kite- R est présent sur de nombreuses plateformes : Facebook, twitter, Instagram et You Tube,
- La page Facebook est une vitrine pour notre station (3 350 abonnés au 31/12/2019),
- Les vidéos de Kite Surf Evolution totalisent + de 60 000 vues,
- Le site internet connaît une forte progression grâce à l'hébergement de la webcam et au système de réservation en ligne :
 - Moyenne de 300 visiteurs/jour de juin à septembre avec des pics à + 600.

3 - Prospectives 2020

- Implantation du magasin Zephcontrol sur l'espace (extension déjà réalisée).

Rapport Financier

Les activités « enseignement » et « coaching » étant assurées par des professionnels indépendants, les recettes et les dépenses de ces activités ne figurent pas dans le compte de résultat.

Produits d'exploitation : 159 k€ repartis sur 4 postes :

- Ventes bar,
- Ventes boutique,
- Location de matériel,
- Commissions moniteurs.

Les charges d'exploitation : 131 k€

- Baisse de 7% par rapport à 2018 expliquée principalement par :
 - La baisse des achats de marchandises générée par la baisse de l'activité bar,
 - La baisse des charges externes liée principalement à la baisse des achats de matériel.

Le résultat net évolue dans le bon sens, il est positif pour la deuxième année consécutive,

- 2017 : -12 K€,
- 2018 : + 3 K€,
- 2019 : + 28K€.

Le bilan

- Le total bilan s'élève à 190 k€ contre 161 k€ en 2018,
- Les immobilisations nettes sont peu élevées 31k€ du fait que les locations mobilières et immobilières sont importantes,

- La trésorerie est excellente, 139 k€, soit 73 % du total bilan,
- Les capitaux propres d'un montant de 47 k€ augmentent de façon significative grâce au bénéfice 2018 non distribué et au résultat 2019,
- Le compte courant de l'exploitant est important et permet d'avoir des quasi-fonds propres à + de 95 k€, soit 50% du total bilan,
- La dette bancaire est faible et en diminution : 6 511 €.

En conclusion

- L'augmentation du chiffre d'affaires 2019 est significative,
- La structure du bilan s'améliore, la société qui était encore fragile dans un passé récent en en train de se consolider,
- Une grande notoriété du dirigeant dans le milieu,
- Une situation géographique exceptionnelle,
- Des infrastructures opérationnelles et conviviales,
- Un potentiel de consommation annexe important : boissons, snack, matériel, vêtements.

Le Maire indique de Merville-Franceville dispose du spot et de l'école de kite la plus réputée du Nord-Ouest.

Exploitation de la piscine et du mini-golf

- **Date de début : 01/06/2012,**
- **Durée : 15 ans jusqu'en 2027,**
- **Redevance annuelle : 7 941 €,**
- **Déléataire : Société par Actions Simplifiée TPG, représentée par M. et Mme CICHETTI,**
- La SAS TPG a été rachetée en mars 2015 par Madame et Monsieur Bertrand CICHETTI demeurant 2, rue de l'Acre Goyer 14810 MERVILLE-FRANCEVILLE.
- **Objet de la DSP :**
 - 2 activités principales :
 - Exploitation du bassin d'apprentissage à la natation du 1er juin au 30 septembre ouvert 6 jours sur 7 ;
 - Exploitation du mini-golf avec ouverture au minimum 5 mois par an, et obligatoirement des vacances de pâques jusqu'à septembre ;
 - 1 activité annexe : bar, petite restauration, vente de boissons et produits alimentaires, confiseries

Travaux effectués saison 2019

Mini-golf :

- Réparation de certaines pistes avec du ragréage + peinture,
- Décapage et réfection du mobilier urbain,
- Amélioration du parcours de jeux,

- Rénovation des bancs.

Piscine :

- Remplacement de la pompe hydraulique,
- Peinture des sols et bassin,
- Mise en place de lumières automatiques,
- Réfection des sols vestiaires et nouveaux aménagements,
- Renforcement des huisseries.

Snack Club House :

- Plancher complet de la terrasse du rez-de-chaussée,
- Peintures intérieures et extérieures,
- Mise en place de végétaux,
- Remplacement de certaines boiserries,
- Mise aux normes électriques,
- Embellissement de la terrasse du haut,
- Peinture des supports en acier.

Investissements et travaux prévus en 2020 :

- Réfection des pistes du mini-golf,
- Extension du club house.

Le compte de résultat au 31/12/2019

- Le chiffre d'affaires s'élève à 267 K€ en augmentation de 22 K€, soit + 9.23 % par rapport à 2018.
- Il se répartit de la façon suivante :
 - o Golf : 17 k€, soit 6.24 %,
 - o Piscine : 18 k€, soit 6.80 %,
 - o Bar et brasserie : 232 k€.
- La part du chiffre d'affaires des prestations des activités principales est très faible (13.04%) par rapport à l'activité annexe (86.96%),
- Si on peut se réjouir de l'augmentation globale du chiffre d'affaires, on peut regretter que les activités principales, objet de la DSP, ont été délaissées depuis 2014.

Quelques chiffres significatifs :

- Golf + piscine
 - o CA 2013 : 63 k€
 - o CA 2019 : 35 k€ soit une baisse de 45 %
- Bar Brasserie, c'est l'inverse puisque le CA est multiplié par 4
 - o CA 2013 : 57 k€
 - o CA 2019 : 232 k€
- Le résultat net est de 59 k€, il permet de dégager une rentabilité financière intéressante.

- L'évolution du résultat net est très favorable :
 - o 32 K€ en 2017,
 - o 49 K€ en 2018,
 - o 59 K€ en 2019 soit une augmentation de 82 % en 2 ans.

Le bilan au 31/12/2019

Le total bilan est de 181 K€ contre 152 K€ en 2018.

L'actif immobilisé brut est de 138 K€ et amorti à hauteur de 75 K€

La Trésorerie est excellente avec 107 K€ de disponibilité (60 % du total bilan).

Les capitaux propres sont importants : 160 K€ et les bénéfices antérieurs ne sont pas distribués.

La dette bancaire est quasiment nulle : 2 K€, soit 3 mensualités à rembourser.

CONCLUSION

Les activités principales, objet de la délégation de services publique, représentent 13 % du chiffre d'affaires global.

Elles sont délaissées depuis 2014 au profit des activités annexes (87% du chiffre d'affaires global) qui ne sont pas du service public.

L'activité et la rentabilité sont en forte augmentation et à un niveau élevé.

La situation financière est excellente avec une trésorerie, des quasi-fonds propres très importants et une dette quasiment nulle.

Aucun risque sur la pérennité de l'entreprise, mais on peut s'interroger sur la qualité du service public rendu à la population.

Pour le Maire, il faudra se poser la question du maintien en DSP à l'échéance du contrat en cours.

Christophe BLANCHET indique que selon lui le même risque existerait si le restaurant du club nautique devait être géré en DSP.

DSP ACADEMIE DE TENNIS
EXPLOITATION ET GESTION DES COURTS DE TENNIS
DSP signée au 01/07/2017
Durée : 6 ans
Montant de la redevance annuelle : 1 035 €
Statut de l'exploitant : individuel fiscalisé aux BNC

- **130 adhérents** : recette 34 K€

L'effectif 2019 est réparti de la façon suivante :

- 80 jeunes âgés de moins de 7 ans à 18 ans :
 - o 28 féminines et 52 masculins
- 50 adultes :
 - o 22 femmes et 28 hommes
- L'effectif est en baisse par rapport à 2017 (-12 adhérents) générant une baisse de la Recette adhésions

L'activité de l'académie :

- **6 tournois** : recette 10 K€,
 - o Tournoi vétérans 1^{ère} semaine de juillet,
 - o Tournoi Pâques jeunes :
 - o Tournoi open adultes en juillet,
 - o Tournoi jeunes du fin juillet- début août,
 - o Tournoi jeunes août :
 - o Tournoi jeunes Toussaint.
- **Stages** : recette 16 K€ dont 10 K€ pour l'été.
 - o 4 sessions de stages sont proposées pendant les vacances scolaires :
 - Février,
 - Pâques,
 - Eté,
 - Toussaint.
 - o L'année a été très satisfaisante avec un nombre croissant de stagiaires qui reste en majorité des enfants non licenciés de l'académie.
- **Location des courts** : recette 4 k€
 - o Différentes formules sont proposées qui permettent à tous de choisir ce qui lui convient le mieux.
- **Courts particuliers** : recette 5 k€
 - o L'activité est réalisée à 98 % pendant l'été
 - o Excellente année, l'activité a été multipliée par 2 en 2019
- **Sponsoring** : recette 4 K€
 - o 12 Partenaires ont contribué à développer le fonctionnement de l'académie

Animations

- 3 animations mises en place pour la première fois
 - o Sortie à Roland GARROS le 26 mai : déplacement en car avec 50 personnes et leur famille
 - o Fêtes de fin d'année : samedi 15 juin avec 30 jeunes, dimanche 16 juin avec 15 adultes
 - o Soirée raclette le 14 décembre avec 30 personnes

Résultat financier au 31/12/2019

- **Les recettes : 73 K€**
 - o Tous les voyants sont au vert sauf pour les adhésions.
- **Les dépenses : 34 K€ contre 57 € en 2018.**

- La différence s'explique principalement par le trop payé de charges sociales en 2018 et régularisé en 2019.

- **Le résultat est de 39 K€**

Peu d'informations au niveau du bilan :

- Immobilisations brutes : 906 € dont amortissements cumulés 268€
- Trésorerie : 5 174 €
- Prélèvements personnels : 41 064 € ce qui prouve que le délégataire de son activité
- Pas de dette bancaire

Conclusion

Stabilisation du chiffre d'affaires en 2019 qui atteint un niveau correct, 58 K€ de bénéfice en 2 ans, c'est une activité viable qui doit être pérennisée mais il est possible de mieux faire à condition d'améliorer l'entretien des courts.

PERSONNEL

2. Création des emplois saisonniers nécessaires pour la surveillance de la plage

Monsieur ROUZIN, qui est également en charge des ressources-humaines est invité à présenter ce point également.

HISTORIQUE

La compétence de la surveillance de la plage était gérée par la commune jusqu'en 2006. Elle a été transférée à Cabalor en 2006 jusqu'en 2016 sans compensation financière. On peut dire que ce fût une excellente opération financière pour la Commune.

A la suite à la fusion des 3 communautés de communes en 2017, CCED, CABALOR et COPADOZ, la compétence est assurée par NCPA à partir de 2017 pour 3 communes : Cabourg, Varaville et Merville Franceville, à titre expérimental.

En 2021, NCPA a décidé de rétrocéder cette compétence aux communes concernées.

CONSEQUENCES

Merville Franceville doit gérer l'activité « surveillance de la plage » contre une compensation financière de 123 K€ et embaucher le personnel compétent pour assurer la surveillance de la plage pendant l'été, mais également gérer toute l'intendance et l'entretien des postes de secours.

Cette activité sera gérée sous la responsabilité d'Yves MOREAUX et Yves SAVEY.

Sur le territoire communal, il y a 3 postes de surveillance :

- 1 poste de surveillance sera ouvert du 3 juillet au 12 septembre 2021, c'est le poste 1 face au parking,
- 2 postes de surveillance seront ouverts du 3 juillet au 31 août, ce sont les postes 2 et 3,

Nous proposons d'ouvrir les emplois suivants :

- 1 emploi pendant 2 mois sur mars et avril pour préparer la saison et gérer les activités suivantes :
 - o Embauche des équipes,
 - o Gestion des achats : matériel, vêtements etc.,
 - o Gestion de la location des matériels,
 - o Suivi de l'entretien des zodiacs et moteurs,
 - o Relations avec les fournisseurs,
 - o Conseil auprès des services techniques pour l'entretien des postes de secours qui sont en très mauvais état et qui n'ont pas été entretenus pendant plusieurs années.

- 12 emplois de MNS pour la surveillance de la plage pendant la saison, à savoir :
 - o 3 emplois de chef de poste saisonnier du 1^{er} juillet au 12 septembre, 45 heures/ semaine, 6 jours /7,
 - o 3 emplois de chef de poste adjoint saisonnier du 1^{er} juillet au 31 août 2021, 45 heures par semaine, 6 jours/7,
 - o 6 emplois d'équipier saisonnier, du 1^{er} juillet au 31 août 2021, 42 heures par semaines, 6 jours sur 7.

Ronan Laignel demande ce qui n'a pas fonctionné dans la mutualisation.

Olivier PAZ lui répond qu'au bout du compte, il s'est avéré qu'il n'y avait pas de valeur ajoutée à mutualiser ce service, notamment car les différentes stations concernées avaient des pratiques différentes, que les maires gardant le pouvoir de police cela générerait des arrêtés parfois contradictoires etc.

Guillaume DUVAL interroge sur les horaires de surveillance qui ne tiennent pas compte de la marée.

Pascal ROUZIN lui indique que c'est de 12h00 à 18h30 et qu'il n'est pas possible de caler les horaires de travail sur la marée ou la météo.

Le Maire précise que ces horaires sont difficilement modulables pour des questions de responsabilité.

TRAVAUX

1. Effacement complémentaire des réseaux route de Cabourg

Monsieur le Maire donne la parole à Julien MORCEL, conseiller municipal en charge des travaux qui explique à l'Assemblée que le syndicat départemental d'énergie, le SDEC énergie a procédé à une étude en vue de la réalisation de travaux complémentaires d'effacement des réseaux route de Cabourg.

Celui-ci indique qu'il restait quelques poteaux apparents après les travaux programmés sur les 5 avenues.

Les travaux seraient à prévoir pour 2022.

Le Maire demande à Ronan LAIGNEL qui habite dans le secteur si les riverains supportent bien les désagréments liés aux travaux.

Ce dernier lui indique que le temps commence à être un peu long.

Il indique qu'à l'issue de l'étude préliminaire, le coût global de l'opération est estimé à 93 700 euros HT, soit 112 440 euros TTC.

La part communale étant estimée à 46 830 euros TTC.

Si la Commune décide de poursuivre le projet, sur la base de première étude, le dossier sera alors soumis à la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement et suivra tout un cheminement allant jusqu'à la réalisation des travaux.

Avant la réalisation des travaux, le Conseil municipal sera de nouveau interrogé sur la base de montants réels et non plus de simples estimations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement ;
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : premier trimestre de l'année 2022 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : ces travaux ne semblent pas avoir été prévus par le SDEC dans son budget 2021.
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau ;
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi ;
- Décide d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement, par fonds de concours
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA ;
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 2 811.00 € ;
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou à la suite de modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

2. Convention pour l'étude énergétique sur l'alimentation en énergies renouvelables de la Redoute

Point décalé repoussé à une date ultérieure, dans l'attente de la proposition du cabinet d'étude.

VIE ASSOCIATIVE

1. Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux communaux aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Francine LELIEVRE, Maire-adjointe en charge notamment de la vie associative.

Cette dernière indique que la Commune met gracieusement à la disposition de plusieurs associations de la Commune des locaux nécessaires à leur activité.

Cette mise à disposition s'opère au moyen de conventions renouvelables de façon expresse à la demande des associations.

Ainsi, les associations « Les Amis des Arts » et l'association des anciens combattants bénéficient de la mise à disposition d'une salle, de sanitaires et d'un local de rangement au 4, rue Alexandre de Lavergne.

Les associations « Accro'crea » et « Soleil d'automne » bénéficient quant à elles du local situé route de Cabourg.

Enfin, l'association des parents d'élèves et le Centre de loisirs occupent également des espaces dans le local sis 9, rue Alexandre de Lavergne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder au renouvellement des conventions de mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux aux associations de la commune arrivées à échéances, dans les mêmes conditions.

2. Subvention aux associations au titre de l'année 2021 (tableau en pièce-jointe)

Madame LELIEVRE poursuit son exposé en présentant le tableau annexé, qui compile les propositions de subventions à verser aux associations ; elle rappelle que chaque membre du conseil en a été destinataire en même temps que la convocation.

Elle précise que le club de voile et pagaie a demandé 50 000 euros sur deux ans car il y a eu un grand renouvellement de matériel.

A la demande de Monsieur le Maire, Madame LELIEVRE précise ce que fait l'école du chat sur la Commune : elle capture les chats sauvages, les stérilise et les relâche. Elle fournit également de la nourriture pour les bénévoles qui nourrissent les chats sauvages.

Christophe BLANCHET demande si la subvention de 20 000 euros versée à l'association club voile et pagaie comprenait la mise aux normes de leurs locaux.

Francline LELIEVRE précise que la subvention sert essentiellement pour l'achat de matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte les montants de subventions aux associations proposés et qui sont consignés dans le tableau joint, à la majorité (ne prennent pas part au vote MM. Olivier PAZ, Pascal ROUZIN et Mme Delphine MEON, pour le versement d'une subvention à l'association « Le potager de la mer » au sein de laquelle ils représentent la Commune) et M. Mathieu GOGUET (pour le club de basket)).

Une fois l'ordre du jour épuisé, projection d'un film sur l'évolution de la Commune, réalisé par Monsieur Lionel BOISSIERE, Conseiller municipal.

22h39 la séance est levée.